

dant que la Chambre est fort peu au fait de ce qui se passe là-bas. Nous avons dû compter dans une large mesure sur les nouvelles de journaux et sur les messages que nous apportait la radio. Un avis de motion inscrit en mon nom au *Feuilleton* demande le dépôt de tous les documents relatifs à l'abdication du roi Edouard VIII. A mon avis, ces documents devraient être fournis à la Chambre avant d'entreprendre la discussion du projet de loi. J'ajoute que ce projet devrait être adopté avant la proposition de l'adresse. Je veux bien croire que le premier ministre n'a pas catégoriquement refusé de déposer les documents en sa possession, mais il a déclaré hier qu'il avait étudié la question avec M. Baldwin et qu'il voulait s'entendre avec les premiers ministres des autres dominions sur la ligne de conduite à suivre. J'espère que le jour n'est pas loin où le premier ministre prendra une décision en se basant sur les faits...

Le très hon. MACKENZIE KING: Je veux rappeler à mon honorable ami qu'il s'agit d'une correspondance échangée entre deux personnes et une seule des deux n'est pas libre de déposer ces documents sans avoir obtenu le consentement de l'autre, surtout quand la correspondance est confidentielle.

M. WOODSWORTH: Je n'en crois pas moins que lorsqu'il s'agit de questions très importantes, on ne devrait pas s'attendre à ce que les membres du Parlement se prononcent sans connaître d'une manière intelligente les raisons motivant la décision qu'il faudra prendre. Loin de moi la pensée de vouloir faire des découvertes sensationnelles, mais les Canadiens ont le droit de connaître les faits qui constituent le fond de cette question. Pourquoi cette hâte et ce mystère? La décision de M. Baldwin, après tout, a-t-elle été influencée par la pression des dominions? Quelle déclaration allons-nous accepter, celle de M. Baldwin ou celle de notre premier ministre? A mon sens ces questions sont très importantes.

J'ai ici une caricature de Low représentant une procession mystérieuse dans les ténèbres de la nuit, où l'on voit passer le trône et où la transmission de la prérogative royale se fait à la hâte, dans le silence et le mystère, pendant que l'on a muselé la presse et l'opinion publique. Il me semble que notre premier ministre consentirait volontiers à prendre place dans les rangs de cette procession.

C'est le Gouvernement qui a déposé ce projet de loi. Si le geste posé par le Gouvernement le 10 décembre était constitutionnel, il est évident que nous n'avons besoin d'aucune autre loi. Quelques heures à peine après la

déclaration du premier ministre, le 10 décembre, je lui ai envoyé un télégramme dans lequel je disais...

A titre de membre du Parlement, lié par un serment de fidélité envers le roi Edouard VIII...

Comme nous l'étions tous en ce moment là...

...je proteste contre cette usurpation des pouvoirs du Parlement de la part du cabinet.

C'était, je crois, avant que l'arrêté du conseil eût été rendu.

Deux questions me viennent à l'esprit: premièrement, pourquoi notre premier ministre, de connivence avec M. Baldwin, serait-il en mesure de nous dégager, les autres députés et moi-même, de notre déclaration de fidélité envers le roi Edouard VIII? Deuxièmement, pourquoi appartiendrait-il au parti libéral de décider qui doit être roi du peuple canadien? Je ne m'érige pas en censeur, mais j'essaie simplement de faire ressortir l'importance du précédent qui a été et qui est en ce moment établi. Le premier ministre a envisagé, je suppose, un fait accompli. Mais en ce faisant, il a de propos délibéré écarté une importante loi et agi contrairement à une coutume constitutionnelle. Sans doute, il se trouvait dans une situation délicate, je le concède, mais le souci de plaire au gouvernement britannique a entraîné un trop grand sacrifice.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne veux pas interrompre mon honorable ami, mais force m'est de repousser sa déclaration. Il n'a nullement été question d'essayer de plaire au gouvernement britannique. Lorsque nous aborderons l'étude de la mesure elle-même, il me sera possible, je crois, d'indiquer à la Chambre que la façon d'agir du Gouvernement a été en tous points conforme au statut de Westminster, et qu'elle a été satisfaisante.

M. WOODSWORTH: Je ne puis m'en remettre qu'à mon propre jugement, mais il me semble qu'à la suite de ces actes le statut de Westminster est devenu une bouffonnerie. Au moment même où, à Winnipeg, les Canadiens de naissance célébraient l'anniversaire de la promulgation du statut de Westminster, un premier ministre libéral du Canada n'a pas craint d'approuver sans formalité une décision du gouvernement du Royaume-Uni. De plus, en ce qui concerne le Canada, nous voici revenus au système de gouvernement par arrêtés du conseil, ce qui crée un précédent des plus dangereux. Si le premier ministre peut choisir notre roi, il peut également déclarer la guerre ou engager notre pays dans toute politique d'importance moindre que le choix du chef de l'Etat.

[M. Woodsworth.]